

Une vie entière centrée sur un but

Autor(en): **Schwabe, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **66 (1971)**

Heft 4-fr

PDF erstellt am: **12.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174250>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Une vie entière centrée sur un but

J'ai sur ma table un dossier volumineux dont les pièces, parfaitement classées, n'évoquent rien de moins qu'un morceau d'histoire suisse; non d'une histoire des temps passés; car ces documents ont trait à l'évolution présente, et les problèmes qui y sont traités sont aujourd'hui d'une brûlante actualité.

Ce dossier, c'est celui des dangers auxquels depuis trente ans est exposé le visage aimé de la patrie; des efforts de ceux qui veulent le préserver; des victoires et des revers dans la bataille qui s'est engagée et dans laquelle il faut tenir bon si nous voulons éviter, à nous et à nos après-venants, le désastre total et irrémédiable.

Un homme a marqué de son empreinte ce morceau d'histoire contemporaine, englobant les problèmes de l'agriculture, de l'économie, de l'évolution du droit, donc nécessairement aussi de la politique. Cet homme, Urs Dietschi, qui, grâce à sons sens juridique, à sa faculté de distinguer le possible de l'impossible, à sa force de conviction, mais aussi à sa nature portée à la conciliation, était destiné à exercer une action décisive dans ce combat.

Fidèle à la tradition familiale, Dietschi était fortement animé d'esprit civique et d'une tolérance qui recherche tenacement l'accord des parties, même quand elles ont des points de vue radicalement opposés. Cela ne signifie pas qu'il cédait; non; il défendait son point de vue avec force et ténacité, mais il savait que dans le dialogue démocratique on doit écouter l'opinion adverse et qu'il faut d'abord s'efforcer de rapprocher la sienne propre de celle de l'autre.

Il appliqua fidèlement ce principe tant sur le plan cantonal que sur le plan fédéral, et cela lui assura le succès, en particulier quand il s'agit de préparer l'article 24^{sexies}, puis de faire aboutir la loi d'application.

Dans son canton

Urs Dietschi se fit la main d'abord dans son propre canton. Entré au Conseil d'Etat soleurois en 1937, il dirigea d'abord le département de l'économie publique; dans la période suivante, de 1952 à 1966, celui de l'instruction publique. L'idée qui l'inspirait fut un jour formulée par lui dans une conférence: toute activité politique doit être axée sur une conception culturelle. C'est pourquoi, pour ne citer que deux exemples, il défendit vigoureusement une des tours de Soleure à côté de laquelle on voulait construire un grand édifice bancaire, et qu'il se prononça pour la protection du ravissant Guldental. Et il ne se lassait pas, dans les assemblées publiques ou dans les conseils, d'exhorter jeunes et vieux à s'opposer à la dégra-

dation de notre terre natale, en particulier à l'extension dispersée des agglomérations. Rempli d'une conviction ardente, il communiquait aux autres son enthousiasme.

Dans d'innombrables discours ou conférences, dans d'innombrables articles, faisant front contre l'esprit de facilité et les engouements du jour, il affirmait avec une conviction ardente que notre patrimoine ne doit pas être honteusement dilapidé, sans toutefois méconnaître les postulats de l'avenir.

Dès 1952, en sa qualité de chef de l'instruction publique et de président de la commission cantonale de la conservation des monuments, il institua dans les écoles une journée de la patrie et du souvenir. C'est aussi à son initiative que la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique mit à l'ordre du jour le thème: protection de la nature et du patrimoine.

Et au-delà

Dès 1943 à Berne, il continua au Conseil national l'action entreprise dans son canton. Nommé bientôt président de la commission de protection de la nature et du paysage, cette nouvelle charge qu'il a occupée jusqu'à aujourd'hui étendit encore son champ d'action. On pourrait citer un nombre impressionnant d'interventions à la Chambre basse, d'interpellations, de postulats, de motions, etc... Nous nous bornons à en rappeler une ou deux.

Dans la discussion du rapport de gestion du Conseil fédéral de 1945, il proposa des mesures pour la protection du paysage, y compris les moyens financiers nécessaires. Il développa bientôt une motion: à l'Ecole polytechnique fédérale, un enseignement devrait être créé d'architecture moderne mais s'efforçant de concilier les techniques nouvelles avec l'architecture traditionnelle et le cadre naturel; il trouva un allié dans le professeur Hans Hofmann, dont les efforts qui tendaient au même but sont bien connus au Heimatschutz quoiqu'il faille bien constater que, dans la période d'expansion et de construction record des années 50 et 60, la tendance contraire a hélas eu le dessus, et que nous en avons la preuve partout sous les yeux.

Telle autre initiative de Dietschi fut couronnée de succès: en octobre 1945, il avait proposé que, sous les auspices de Pro Helvetia, une commission permanente soit constituée des associations privées de protection de la nature et du patrimoine, dans le sens le plus large, y compris l'association pour l'aménagement du territoire. Dans cette commission aussi ses

initiatives furent fécondes; c'est lui par exemple qui attira l'attention sur le danger de l'exportation des objets d'art, majeurs et aussi mineurs, c'est-à-dire les objets ménagers traditionnels dont d'habiles commerçants dépouillent les populations montagnardes. Parmi les conséquences heureuses qui résultèrent de cette initiative, il faut mentionner l'arrêté fédéral qui prévoit les crédits pour la conservation ou pour l'achat d'antiquités nationales, crédits qu'on a vus croître dans les budgets ultérieurs.

Usines hydroélectriques et droits d'eau

Dans une petite question au Conseil fédéral, Urs Dietschi suggérait déjà en 1946 que les dispositions existantes concernant les usines productrices d'électricité soient changées et adaptées aux circonstances actuelles; il suggérait notamment que lors de l'installation de lignes aériennes de courant, il soit mieux tenu compte du paysage et aussi des intérêts des exploitations agricoles. Au début des années 50 se posa le problème de l'utilisation des ressources de la Basse-Engadine, qui devint un point chaud de la vie nationale, car la captation des rivières de cette vallée menaçait le Parc national. En hiver 1955 Dietschi proposa de conférer à l'Assemblée fédérale le droit d'octroyer l'autorisation pour la construction d'usines électriques. Les deux parties s'affrontaient: la Ligue suisse pour la protection de la nature et beaucoup de groupements qui lui firent écho d'une part, et, de l'autre, les communes de la Basse-Engadine soutenues par l'autorité cantonale. Dietschi eut un rôle décisif dans la solution de cette crise. La Suisse était liée à l'Italie par un accord international et ne pouvait s'opposer à l'utilisation du Spöl par l'Etat voisin. Mais il fallait aussi défendre l'intégrité du Parc national au maximum. Dietschi fit à cette époque une déclaration qui montrait sa compréhension de l'un et l'autre point de vue: il n'accusait nullement d'égoïsme les communes qui défendaient leur droit de propriété sur l'eau de leurs rivières et il comprenait tout à fait la commune de Zernez de se considérer comme ayant la propriété des eaux du Spöl. Mais il les invitait en même temps à se mettre à la place des citoyens suisses de tous les cantons qui ne voulaient pas laisser subir une atteinte au Parc national, et il les adjurait de ne pas les accuser d'une attitude obtuse, car les électeurs qui avaient participé à la votation populaire du 3 avril 1914 avaient toujours cru dès lors que les eaux appartenaient à la nature et se souvenaient qu'ils avaient donné leur approbation au texte de l'arrêté fédéral d'après lequel, une fois pour toutes, le Parc national était mis à l'abri de tout ce qui pourrait y modifier l'intégrité de la nature.

L'article 24^{sexies}

A l'origine on pouvait espérer introduire dans la constitution fédérale un article destiné, sinon à supprimer, du moins à atténuer le conflit entre nature et technique. En 1956 fut constituée, présidée par Urs Dietschi, une commission restreinte d'experts qui étaient presque tous professeurs de droit public et qui devaient procéder à une première étude. Le résultat en fut peu satisfaisant, car les moyens manquaient; aucune recette, aucune baguette magique ne permettait de résoudre le conflit.

Mais face au scepticisme de certains, Urs Dietschi affirma avec force sa conviction qu'un article constitutionnel valait mieux que point d'article du tout, même si sa portée était limitée. En particulier, le nouvel article contribuerait à réveiller le zèle et la vigilance des cantons, il renforcerait la cause de la protection de la nature et du patrimoine. L'événement lui a donné raison.

Le premier et le principal promoteur de ce progrès est Urs Dietschi. La vie entière de celui que nous honorons, centrée sur un même but, est une œuvre qui mérite et méritera longtemps encore respect et admiration.

E. Schwabe (Trad. Ld G.)